

**BULLETIN D'INSCRIPTION
TARIF ASSOCIATIF**

Cotisation 50 Euros

Si vous faites plusieurs stages dans l'année, la cotisation n'est due qu'une fois

Frais de stage

Du 3 Juillet au 3 Août 2010 *
REALISATION CINEMA EN 35mm 1550 Euros

NOM:

Prénom: _____ **Age:** _____

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Tél:

Email:

Profession:

Veillez m'inscrire au stage **ARSCIPRO:**
REALISATION CINEMA EN 35mm du 3/07 au 3/08/2010

Cotisation: 50 E
Prix du stage: 1550 E

Soit TOUT COMPRIS: E

Je m'acquitte de ma cotisation de 50E (si je ne l'ai pas déjà fait) et je verse des **arrhes: (550 Euros mini.)**, pour que mon inscription soit effective.

Je verse: E

Il me reste donc: E

à régler au plus tard 2 semaines avant le stage

Règlement: Chèque Espèces

Adressez ce bulletin, 2 photos, et votre règlement à:
ARSCIPRO - 11, allée Fointiat - 95600 EAUBONNE

* Le prix du stage PRATIQUE DE LA REALISATION EN 35mm comprend tous les moyens techniques et toutes les fournitures techniques nécessaires à la réalisation des films dans un cadre pédagogique. Les comédiens, décors, accessoires, etc... éventuellement nécessaires, doivent être obtenus gratuitement ou bénévolement, ce qui est normal dans le cadre d'une formation. Dans tous les cas, il est **fortement déconseillé** aux stagiaires d'entreprendre des réalisations qui demandent des frais de type « Production » : (cachets, décors, accessoires, défraiements, régie, etc...). **Nous précisons bien que ce type de frais ne peut bien évidemment pas être pris en charge par ARSCIPRO**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

COTISATION: pour vous inscrire, vous devez vous acquitter d'une COTISATION de 50 E, qui n'est due qu'une fois si vous faites plusieurs stages dans l'année.

ARRHES: pour que votre inscription soit effective, vous devez verser des ARRHES (550E mini) en plus de la cotisation. Votre inscription vous est alors confirmée par retour du courrier.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

SOLDE: le solde est à régler **2 semaines** avant le début du stage (sauf accord particulier).

DATE LIMITE: les inscriptions sont closes le 5 Juin 2010.

LISTE D'ATTENTE: si le stage est complet, il est possible de s'inscrire sur liste d'attente et bénéficier d'éventuels désistements.

ANNULLATION: si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de 20 inscrits), le stage est annulé et les inscrits remboursés.

DESISTEMENT: en cas de désistement, la cotisation ne peut être remboursée.

Les arrhes ne sont pas remboursables par définition; elles vous seront néanmoins remboursées si le désistement intervient au moins **deux mois** avant le début du stage.

CAS DE FORCE MAJEURE: en cas de force majeure, ARSCIPRO se réserve le droit d'annuler une session. Dans ce cas, les personnes inscrites sont remboursées intégralement, ou si elles le souhaitent, leur inscription est reportée à une session suivante. Un nombre insuffisant d'inscrits est un cas de force majeure

DROITS: il est entendu que les droits des films produits et réalisés pendant les stages reviennent à ARSCIPRO. La duplication des films de stage est un droit réservé d'ARSCIPRO.

DVD : A l'issue du stage, un DVD des 2 films peut être réalisé Ce DVD n'est pas compris dans le prix du stage. Le tarif 2010 sera de 10 Euros

RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE: le responsable se réserve le droit d'apprécier toute situation et d'effectuer les choix qui assurent la bonne marche du stage.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le responsable des stages:
Jacques GURFINKIEL - 01.39.59.55.14 - 35@film-making.com

A: _____ Le: _____

Signature: _____

POUR VOUS INSCRIRE

Renseignez le bulletin d'inscription, signez les conditions d'inscription, et retournez nous les deux volets ci-joints par courrier postal.

Joindre:
2 photos
Votre chèque

(Pour que votre inscription soit effective, vous devez vous acquitter d'une cotisation et verser des arrhes comme expliqué)

Votre inscription vous sera confirmée par retour du courrier.